

L'Info- municipale

La complexité municipale : un aperçu simplifié

Pages 12 à 15

À l'occasion de la Semaine de la municipalité qui avait lieu du 8 au 14 septembre derniers, on démystifie le fonctionnement d'une municipalité et on vous présente les services municipaux. Lire plus en pages 12 à 15.



**Décisions
du conseil**
 Page 3

**Sécurité incendie
et sécurité publique**
 Page 4

**Loisir et
culture**
 Page 18

**Avis
public**
 Page 22



Mot du maire

Chères citoyennes,
chers citoyens,

Comme vous le savez sûrement, nous étions en élections partielles dans 3 des 6 districts électoraux de la Municipalité des Îles cet été. À la suite du processus électoral, j'ai le plaisir d'accueillir, au nom des membres du conseil, Johanne Lebel, élue sans opposition dans le district de L'Île-du Havre-Aubert et Bernard Richard, élu lui aussi sans opposition dans le district de Grande-Entrée. J'ai également le plaisir d'accueillir Georges Painchaud qui a remporté l'élection dans le district de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée lors du scrutin du 8 septembre dernier.

Je tiens à féliciter les nouveaux élus et les candidats à l'élection pour leur engagement et pour leur volonté de s'investir pour le bien collectif de notre belle communauté. Le rôle des élus municipaux n'est pas toujours facile. Il demande dévouement, ouverture et abnégation dans les prises de décisions parfois difficiles dont nous sommes imputables et responsables envers les citoyens. C'est toutefois un rôle extrêmement gratifiant. En travaillant et en réfléchissant en équipe, avec l'appui d'une administration compétente et engagée, nous avons le privilège de pouvoir accomplir de belles choses pour la population des Îles et pour les générations futures.

En retrouvant un conseil complet et motivé à travailler en collaboration pour nos citoyens, nous retrouvons une structure solide et légitimement représentative du territoire pour la poursuite des dossiers. C'est une très bonne nouvelle.

Antonin Valiquette



Bernard Richard



Johanne Lebel



Georges Painchaud



Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité

📍 460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec)
G4T 1A1

🌐 www.muniles.ca

☎ 418 986-3100

✉ communications@muniles.ca

HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h 30
Vendredi : Fermé



POUR UNE URGENCE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU :
418 986-3100

L'INFO-MUNICIPALE est publiée par la
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
12 fois par an et est distribuée
gratuitement à tous les citoyens.
Elle est disponible en téléchargement
gratuit au www.muniles.ca.

**COORDINATION, RÉVISION ET
RÉALISATION GRAPHIQUE :**
Service des communications

COLLABORATION :
Services municipaux

IMPRESSION : Le RADAR

TIRAGE : 7 000 exemplaires

DISTRIBUTION : Postes Canada
ISSN 2371-2031 (imprimé)
ISSN 2371-204X (en ligne)

Décisions du conseil

Séances du 10 septembre 2024

COMMUNAUTÉ MARITIME

Autorisation d'entente de signature – Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme – 2022-2025

Les partenaires ont signé, le 20 juin dernier, la Convention de subvention – Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (EPRTNT). Puisque les partenaires désirent modifier l'EPRTNT dans le but de prolonger l'utilisation des sommes non utilisées en 2023-2024 et compte tenu des changements survenus à la Direction générale de la Municipalité des Îles, le conseil désigne la directrice générale pour agir, pour et au nom de la Communauté maritime, comme signataire autorisée pour l'EPRTNT 2022-2025 de la région touristique des Îles-de-la-Madeleine ainsi que pour tous les documents qui s'y rattachent, incluant les avenants.

Octroi d'un contrat de service – Soutien à la direction générale

En l'absence temporaire de la directrice des services administratifs et de la trésorerie de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, il y a lieu de mandater une personne pour supporter temporairement la continuité du service. Considérant la recommandation de l'administration municipale à l'effet d'octroyer à Mme Chantal Larochelle un contrat de travail d'un maximum de 35 heures par semaine durant 8 mois, du 21 octobre 2024 au 21 juin 2025, le conseil autorise la directrice générale à signer le contrat de travail de Mme Larochelle, selon les termes prévus, et de financer cette dépense à même le budget de fonctionnement des services administratifs et de la trésorerie.

Réglementation municipale

Le conseil adopte les règlements suivants :

- Règlement n° CM-2024-09 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et certaines délégations;
- Règlement n° CM-2024-10 sur la gestion contractuelle;
- Règlement n° CM-2024-11 régissant les feux extérieurs sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine;
- Règlement n° CM-2024-12 modifiant le Règlement n° CM-2023-07 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2023.

MUNICIPALITÉ

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 17 juillet 2024

Le conseil approuve 2 demandes de dérogation mineure et autorise le versement d'une aide financière correspondant à 75 % des coûts admissibles, jusqu'à un montant maximal de 20 000 \$, dans le cadre du programme d'aide financière à la restauration patrimoniale.

Demande d'émission de droit sur le site du Sandy Hook

La plage du Sandy Hook est un endroit très fréquenté par les Madelinots et les visiteurs. La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine possède des aménagements qui en facilitent l'accès et est admissible à une subvention permettant un réaménagement plus adéquat de l'accès à la plage du Sandy Hook, protégeant ainsi de façon plus adéquate l'environnement fragile de la dune. Le conseil autorise donc la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer tous les documents relatifs à la demande d'émission de droit pour l'octroi d'un bail pour des fins d'activités pour usages communautaires sans but lucratif au bénéfice de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine sur une superficie totale de 24 500 m² sur le lot 4 272 149, auprès du Centre de services du territoire public de la Communauté maritime des Îles.

Rapport et dépôt de soumissions – Octroi de contrat – Appel d'offres n° 486

Développement économique Canada a accepté de financer la fourniture et l'installation de génératrices aux bâtiments municipaux qui servent de lieu d'hébergement lors de mesures d'urgence. La Municipalité des Îles a identifié ses besoins dans l'appel d'offres n°486, dont la date limite de dépôt de soumissions était le 26 août dernier. Toutes les soumissions reçues étaient conformes et valides, et comme la Municipalité a l'obligation d'octroyer le contrat à l'offre conforme la plus basse et que le budget est suffisant pour octroyer le contrat au soumissionnaire le plus bas, le conseil octroie le contrat de fourniture de génératrices à l'entreprise Les Produits Énergétiques GAL inc. pour un montant de 935 650 \$ plus taxes applicables.

Réglementation municipale

Le conseil adopte les règlements suivants :

- Règlement n° 2024-10 modifiant le plan d'urbanisme de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine afin d'y ajouter une nouvelle affectation dite périurbaine en périphérie du centre-ville de Cap-aux-Meules;
- Règlement n° 2024-16 modifiant le Règlement de zonage n°2010-08 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;
- Règlement n° 2024-17 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et certaines délégations;
- Règlement n° 2024-18 sur la gestion contractuelle;
- Règlement n° 2024-19 modifiant le Règlement n°2024-04 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Prochaines assemblées municipales le 8 octobre 2024, à 19 h, à la salle communautaire de Cap-aux-Meules. Les projets d'ordres du jour seront mis à votre disposition le vendredi 4 octobre 2024 sur le site Web de la Municipalité. Webdiffusion des séances en direct. Consultez le www.muniles.ca sous l'onglet *Affaires municipales, Conseil municipal et Calendrier des séances du conseil*.

Semaine de prévention incendie

Le premier responsable c'est toi!

10 conseils pour prévenir les incendies

Avertisseur de fumée :

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.

Plan d'évacuation en cas d'incendie :

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.

Comment évacuer votre résidence?

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.

Source de chaleur

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.

Électricité

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.

Articles de fumeur

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.

Monoxyde de carbone

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.

Prévenir les feux de cuisson

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique.

Ramonage des cheminées :

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil et également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.

Cendres chaudes

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

Source : Quebec.ca/prevention-incendies

Visites de prévention incendie

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine informe la population que des membres du Service de la sécurité incendie et de la sécurité publique effectueront des visites de prévention dans les résidences du territoire cet automne. Les visites auront lieu du lundi au samedi, entre 9 h et 17 h et 18 h et 20 h, et se poursuivront jusqu'à la fin décembre. Cette tournée des résidences s'inscrit dans le cadre du programme de visites de résidences, vérification des avertisseurs de fumée, découlant de la révision du Schéma de couvertures de risques.

Lorsque le ou les pompiers effectuent des visites de prévention à domicile, ils portent un uniforme ainsi qu'une carte d'identification personnelle du service incendie de la Communauté maritime : ils sont donc facilement identifiables, et il n'y a pas de risque de les confondre avec des visiteurs possiblement indésirables, comme des colporteurs ou des vendeurs. Vous êtes invités à collaborer avec les pompiers qui se présenteront chez vous, et ce, en toute confiance.

Les pompiers entreprendront donc une visite des lieux avec les propriétaires ou les locataires afin de vérifier les avertisseurs de fumée, le détecteur de monoxyde de carbone et si le numéro civique est bien en vue à l'extérieur du bâtiment. Vous pourrez leur poser toutes vos questions relatives à prévention incendie au cours de leur visite.

Si vous avez des questions supplémentaires sur le sujet, vous pouvez contacter le Service de sécurité incendie et de sécurité publique au 418 986-3100, poste 189 ou 191.

Véhicule de prévention 858

Voici le véhicule du service de sécurité incendie, identifié 858, dédié à la prévention. Vous l'avez peut-être aperçu ces dernières semaines avec ses nouvelles couleurs et son slogan « Pour dormir en toute sécurité, vérifiez vos avertisseurs de fumée ». Il s'agit du véhicule spécialement dédié aux visites d'inspection et aux actions d'éducation et de sensibilisation du public. En plus de ces missions premières, il peut également être utilisé par les pompiers pour de la formation, des réunions ou même en tant que véhicule de soutien et d'aide aux sinistrés sur les interventions.



Les pompiers au Madelicourons 2024

Lors du Madelicourons 2024, qui avait lieu le 15 septembre dernier, 7 pompiers des Îles ont parcouru 10 km en se relayant à la course avec la tenue complète de combat contre l'incendie (soit environ 20 kg / 45 lb). Cet événement était l'occasion de partager un moment sportif et convivial avec la population tout en relevant un défi synonyme de cohésion et de dépassement de soi.

Forts de cette expérience, ils ont déjà pris rendez-vous pour 2025!



Modification du règlement sur les feux extérieurs

Le 10 septembre dernier, la Communauté maritime a adopté le règlement n° CM-2024-11 régissant les feux extérieurs sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine.

Cela signifie que, désormais, les règles relatives aux feux extérieurs s'appliquent à l'ensemble du territoire de la Communauté maritime et non plus uniquement à la Municipalité.

Si les règles n'ont pas été modifiées, il est à noter qu'un article a été ajouté au sujet des feux d'artifice d'usage domestique, désormais soumis à déclaration auprès du service de sécurité incendie et au respect des règles du ministère de la Sécurité publique.

Les humains derrière la Municipalité des Îles



Marie-Christine Leblanc,
cheffe de section -
développement territorial

En gros, en quoi consiste ton travail? Mon rôle consiste à piloter des dossiers variés ayant un impact sur le développement et la qualité de vie de notre communauté. Parmi ces dossiers, on retrouve entre autres l'habitation, la politique Municipalité amie des aînés (MADA), la gestion de différentes ententes de développement avec nos partenaires ainsi que la coordination du projet de territoire Horizon 2025.

Qu'est-ce que tu aimes le plus dans ton travail? Ce que j'aime le plus, c'est la diversité des dossiers qui me permet de toucher à plusieurs aspects du développement territorial. Voir l'impact concret de nos programmes et politiques sur le milieu est une grande source de satisfaction. De plus, la collaboration avec nos partenaires et l'énergie positive de mon équipe, composée de gens passionnés et engagés, sont des éléments que j'apprécie énormément.

Pourquoi as-tu choisi de travailler à la Municipalité des Îles? J'ai choisi de travailler à la Municipalité des Îles parce que j'ai toujours eu un attachement profond pour les Îles. J'avais envie de contribuer à leur avenir en prenant part à des projets concrets qui améliorent la vie des gens. En travaillant à la Municipalité, j'ai l'opportunité de jouer un rôle actif dans ce processus, ce qui m'a grandement motivée.

Qu'est-ce qui t'a marquée à ton arrivée à la Municipalité? L'engagement de mes collègues malgré les nombreux défis. Le monde municipal en soi est fascinant avec la multiplicité des dossiers à gérer et le double rôle que joue l'organisation (municipal et MRC). Cela apporte une dimension unique à notre travail qui exige à la fois rigueur et polyvalence, tout en étant au cœur des préoccupations du milieu.

Pourquoi as-tu choisi de vivre aux Îles? Je suis revenue vivre ici il y a 16 ans pour ce qui devait être un contrat de 6 mois... et je ne suis jamais repartie! L'environnement, le sentiment d'appartenance et l'équilibre travail-famille sont des raisons qui m'ont convaincue de rester pour élever mes enfants.

Vous aussi, vous voulez travailler au centre de l'action?

Pour en savoir plus sur les emplois disponibles et pour déposer votre candidature, rendez-vous dans la section *Emplois* au www.muniles.ca.

Cadre d'intervention en érosion et submersion côtières

Les changements climatiques se vivent et se ressentent sur l'ensemble de la planète. Les Îles-de-la-Madeleine n'y échappent pas : elles sont aux premières loges des changements climatiques et les vivent de façon plutôt accélérée en raison, entre autres, de leur localisation au milieu du golfe du Saint-Laurent, de leur proximité avec l'océan Atlantique et des forts taux d'enfoncement de la croûte terrestre, qui sont les plus marqués au Québec et dans les provinces atlantiques.

Si la majorité des communautés de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent connaîtront une hausse du niveau de la mer inférieure à la moyenne mondiale, la hausse prévue pour les Îles-de-la-Madeleine sera supérieure.

Le 17 septembre dernier, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (CMÎM) présentait donc à la population son Cadre d'intervention en érosion et submersion côtières. Rappelons qu'en 2020, la CMÎM recevait un soutien financier pour se doter d'un outil afin d'identifier les secteurs les plus vulnérables à l'érosion et à la submersion, prioriser les interventions, proposer des pistes de solutions potentielles et estimer sommairement les coûts. C'est dans ce contexte qu'a été élaboré le Cadre d'intervention en érosion et submersion côtières, premier outil du genre au Québec, déposé en septembre 2023 au gouvernement du Québec.

Analyse multicritère

Afin d'identifier les secteurs les plus vulnérables, la CMÎM a élaboré une grille d'analyse multicritère, basée sur la méthodologie du projet Résilience côtière de l'Université du Québec à Rimouski, mais adaptée au territoire des Îles-de-la-Madeleine. Une analyse multicritère est un outil d'aide à la décision qui permet de comparer et de combiner différents paramètres afin de prendre de meilleures décisions prenant en compte différents éléments. Un total de 11 critères a été retenu et travaillé par l'équipe municipale et par les membres de la Commission permanente sur l'érosion et la submersion côtières, responsables d'émettre des recommandations aux élus. La pondération, c'est-à-dire le « poids » de chaque critère, est le résultat d'exercices individuels et en groupe, de discussions et d'un consensus des membres de la Commission.

Les critères et la pondération ont été déterminés par les commissaires, sans connaître les secteurs, pour assurer la neutralité et l'objectivité de la démarche.

Critères		Pondération
1	Nombre d'habitants exposés	10 %
2	Population vulnérable	12 %
3	Usages sociaux, récréotouristiques, patrimoniaux	6 %
4	Nombre d'employés dans les entreprises	6 %
5	Longueur et types de réseau d'infrastructures	8 %
6	Niveau d'impact de la rupture du réseau routier	13 %
7	Valeur des actifs dans le segment	7 %
8	Risques pour l'environnement	7%
9	Enjeux écosystémiques et valeur écologique	8 %
10	Sensibilité de la côte à l'érosion et à la submersion	21 %
11	Imminence de danger - distance de la côte	2 %

Le cadre en quelques chiffres

31

secteurs priorités

44

besoins identifiés

11

critères d'analyse

40

collaborateurs

12

mois de travail

80

80 documents de référence



Indice de vulnérabilité

Au total, 31 secteurs ont été retenus pour l'analyse multicritère. Ce choix est basé sur une révision complète actualisée du territoire, sur la validation de partenaires, sur des visites terrain et sur plusieurs documents de référence :

- Plan directeur d'intervention en érosion des berges (Municipalité des Îles, 2010);
- Étude sur l'exposition des bâtiments et des routes à l'érosion côtière (UQAR, 2014);
- Analyse coûts-avantages des options d'adaptation en zone côtière aux Îles (Ouranos, 2016);
- Priorisation des sites de la Commission permanente (2017).

Les 31 secteurs conservés pour l'analyse sont soit des zones :

1. où la CMÎM possède des infrastructures publiques;
2. où se situent des entreprises d'importance liées aux deux économies principales;
3. qui présentent un enjeu majeur pour le territoire, d'un point de vue collectif. À noter que ceux en gris sont déjà réalisés ou financés.

Et la suite?

Ce n'est qu'en mai dernier que la CMÎM a eu un retour du gouvernement. Bien que ce dernier reconnaisse le travail effectué et l'importance d'un tel outil d'aide à la décision pour une communauté comme la nôtre, il n'y aura pas d'aide financière spécifique au Cadre d'intervention, puisqu'entre temps, d'importants programmes ont été déployés pour aider les municipalités et les MRC du Québec à faire face aux changements climatiques. Notons toutefois que l'élaboration du Cadre d'intervention nous place en avance par rapport à d'autres MRC. En effet, sur 120 MRC au Québec, seules 10 MRC sont éligibles à déposer une programmation de projets dès cet automne au programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL), permettant de financer, entre autres, des projets en érosion et submersion côtières.

Sur un total de 120 MRC, nous sommes la seule MRC côtière parmi les 10 MRC autorisées à déposer une programmation de projets cet automne!

La CMÎM pourra donc déposer des projets en lien avec les secteurs vulnérables et les actions inscrites au Cadre d'intervention, qui pourraient être financés à 90 % grâce à la reconnaissance du statut sur l'insularité. C'est une opportunité exceptionnelle à saisir, qui vient réitérer l'importance de la démarche et reconnaître le travail accompli par la CMÎM et les partenaires.

Secteurs	Indice de vulnérabilité
Grande-Entrée - Pointe de Grande-Entrée	5.19
Havre-aux-Maisons - La Pointe (secteur marina)	4.97
Havre-aux-Maisons - La Pointe (du pont au dépanneur)	4.83
Grosse-Île - Secteur de Mines Seleine	4.79
Havre-aux-Maisons - La Pointe (secteur Léomar)	4.71
L'Île-du-Havre-Aubert - Site patrimonial de La Grave	4.67
Grosse-Île - Chemin North	4.60
L'Étang-du-Nord - Chemin du Gros-Cap (secteur CPE)	4.07
L'Île-du-Havre-Aubert - Secteur à l'ouest du chemin d'en Haut	3.76
L'Étang-du-Nord - Chemin du Gros-Cap (Léomar)	3.69
L'Étang-du-Nord - Chemin de La Martinique (résidences)	3.65
L'Étang-du-Nord - Chemin du Gros-Cap	3.55
L'Île-du-Havre-Aubert - L'Étang-des-Caps	3.38
L'Étang-du-Nord - Parc de Gros-Cap	3.37
L'Île-du-Havre-Aubert - Chemin de la Baie-de-Plaisance	3.31
L'Île-du-Havre-Aubert - Chemin de la Côte	3.23
L'Île-du-Havre-Aubert - Chemin d'en Haut - secteur est	3.01
Havre-aux-Maisons - Dune du Sud (de la halte au camping)	2.98
L'Île-d'Entrée - Chemin Main	2.94
Havre-aux-Maisons - Dune du Sud (côté falaise)	2.82
L'Île-du-Havre-Aubert - Chemin du Phare (Millerand)	2.67
Cap-aux-Meules - Étangs aérés	2.53
L'Île-d'Entrée - Chemin Light House	2.50
L'Île-d'Entrée - Chemin de la Pointe-du-Sud-Ouest	2.48
Fatima - Anse-aux-Baleiniers (site touristique)	2.41
Havre-aux-Maisons - CGMR / zone industrielle lourde	2.27
Fatima - Ancien dépotoir (chemin Philippe-Thorne)	2.26
Havre-aux-Maisons - Chemin des Échoueries	2.09
Fatima - Chemin de la Belle-Anse	1.95
L'Île-d'Entrée - Site de transbordement des matières résiduelles	1.85
Fatima - Étangs aérés	1.72

Retombées positives

Outil d'aide à la décision

Données actualisées

Partage d'expérience

Opportunités de financement

Rayonnement au Québec

Liens avec les partenaires

Soutien des ministères

6 projets de protection réalisés ou confirmés

Planification

Outils de communication

Bancs d'essai

Cafés-rencontres sur le climat

Capsule changements climatiques

Pour mieux comprendre et agir

Les écosystèmes : des alliés climatiques

Aux Îles-de-la-Madeleine, comme partout sur la planète, les écosystèmes et la biodiversité subissent déjà les effets des changements climatiques. Les tempêtes, l'érosion et la submersion côtières, les changements dans les précipitations et l'augmentation des températures entraînent des transformations dans les écosystèmes tels que la dégradation de milieu, la modification d'habitats ou l'altération de fonctions. Mais les écosystèmes ne font pas que subir ces effets, ils font également partie de la solution. En effet, certains services écologiques qu'ils procurent réduisent les vulnérabilités en atténuant les impacts des changements climatiques.



Les dunes comme premier rempart face à la mer

Avez-vous déjà réfléchi à ce qui arriverait si les cordons dunaires, reliant les îles entre elles et contenant les lagunes, devaient disparaître? Des zones entières, autrefois protégées, seraient alors exposées directement à la mer et ainsi vulnérables à l'érosion ou à la submersion. Les dunes, les plages et les cordons littoraux sont des alliés indispensables face aux changements climatiques! Ils absorbent l'énergie des vagues, ce qui permet de limiter l'érosion et la submersion des côtes ainsi que l'ensablement des basses terres adjacentes, des plans d'eau intérieurs et des milieux humides. Ils protègent aussi certaines nappes d'eau souterraines, évitant la contamination de celles-ci par l'eau salée. Ils constituent des habitats d'importance pour une faune et une flore diversifiées, dont des milliers d'oiseaux de rivage qui utilisent la zone côtière comme lieu de migration, de nidification et d'alimentation. Les cordons dunaires qui relient les îles entre elles supportent aussi différents réseaux (transports, télécommunications, électricité), essentiels à la population.

Les milieux humides comme éponges et filtres naturels

Les milieux humides jouent plusieurs fonctions essentielles dans l'atténuation des effets des changements climatiques. Ils agissent comme une éponge en régulant les échanges entre l'eau de surface et les eaux souterraines, en absorbant les précipitations et les excédents d'eau, ou en limitant les inondations en agissant comme réservoir pour les périodes plus sèches. De plus, ils filtrent les eaux de surface qui alimentent les nappes phréatiques, essentielles à notre eau potable. Les tourbières contribuent à l'atténuation des émissions de GES en séquestrant le carbone. Les milieux humides sont aussi d'importants réservoirs de biodiversité et procurent des habitats pour la faune.

Les forêts comme capteurs de carbone

Les forêts jouent un rôle crucial dans l'atténuation des changements climatiques : elles agissent comme puits de carbone en absorbant et en séquestrant le carbone, diminuant ainsi la quantité de CO₂ atmosphérique. Au niveau mondial, les forêts sont le deuxième réservoir naturel de carbone après les océans. De plus, la forêt contribue à consolider les sols en limitant leur érosion éolienne et hydrique. Elle favorise également la régulation, la filtration et le captage des eaux, contribuant à la recharge des nappes souterraines. La forêt constitue un habitat qui offre un abri, de la protection et de la nourriture à plusieurs espèces.

Conserver nos écosystèmes est essentiel pour réduire notre vulnérabilité aux changements climatiques!

Services écosystémiques



Protection du bois



Espaces récréatifs



Refuges de biodiversité



Régulation et épuration



Protection de la ressource en eau



Lutte contre l'érosion des sols



Séquestration du carbone



Début des travaux pour le projet Vers le net-zéro Madelinot



En octobre s'amorceront les travaux sur les deux maisons ciblées par le projet Vers le net-zéro Madelinot, lequel consiste à tester de nouveaux équipements pour le chauffage combinés à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. Il s'agira ensuite de suivre sur une année les deux maisons pilotes pour mesurer leur consommation énergétique et valider l'efficacité des équipements installés et la satisfaction des résidents.

Avec ce projet, la Municipalité souhaite :

- Diminuer la consommation de mazout et l'empreinte carbone du bâtiment;
- Favoriser l'autonomie énergétique;
- Implanter des mesures énergétiques efficaces, économiques et durables pour le propriétaire;
- Contribuer à la formation et à la sensibilisation avec une formation vidéo.

Le projet s'arrime ainsi avec la Stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine. Le but est d'élaborer un modèle de conversion énergétique qui permettra de sortir le mazout des maisons madeliniennes, tout en étant compatible avec la capacité de la centrale thermique et sa

décarbonation avec les éoliennes. À la suite d'un appel à candidatures destiné à toute la population des Îles effectué à la fin de 2023, deux maisons qui répondaient aux exigences ont été choisies. Après une première visite à l'hiver dernier afin de détecter les fuites et inspecter les maisons, l'équipe d'Écohabitation débarquera de nouveau sur les Îles au début octobre et s'adjoindra des entrepreneurs locaux pour réaliser une série de travaux d'isolation et d'étanchéité et l'installation des équipements.

En plus de 12 panneaux solaires, les maisons pilotes seront équipées d'accumulateurs thermiques à changement de phase, une nouveauté technologique au Québec! Ces accumulateurs, déjà commercialisés en Europe et aux États-Unis, permettront de stocker une part importante de l'énergie produite par les panneaux solaires et de la restituer pour chauffer les

espaces au moyen des plinthes hydroniques existantes ainsi que l'eau sanitaire. En plus de diminuer de façon significative la consommation de mazout, le système va également permettre de diminuer la puissance demandée en période de pointe. Vers le net-zéro Madelinot est un projet innovant pensé pour les Îles, mais qui pourrait être source d'inspiration pour le Québec au grand complet!

Le projet Vers le net-zéro est mené par l'organisme Écohabitation, avec la collaboration du Centre TERRE du Cégep de Jonquière et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Il est rendu possible grâce à la participation financière de Ressources naturelles Canada, d'Hydro-Québec, de la Fondation familiale Trottier et des Caisses Desjardins des Ramées et de Havre-aux-Maisons.

Rendez-vous économique Accès entreprise Québec 2024

L'équipe de développement économique de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine vous invite au Rendez-vous économique Accès entreprise Québec le 29 octobre prochain. Cette 4^e édition se déroulera sous le thème « Repreneuriat et équilibre : préparer l'avenir de votre entreprise ».

L'événement rassemblera entrepreneurs, professionnels, experts et partenaires du milieu économique afin d'explorer le processus de relève d'entreprise, les défis de la relève pour les cédants et le maintien de l'équilibre dans le milieu entrepreneurial. L'événement sera ponctué de discussions, d'ateliers, de panels et de conférences.



**Accès
entreprise**
Québec

La période d'inscription débutera le lundi 30 septembre. Pour rester à l'affût et découvrir la programmation, visitez la page Facebook Accès entreprise Québec – Îles de la Madeleine.

Pour plus d'information :
deconomique@muniles.ca
418 986-3100, poste 228

RENDEZ-VOUS ÉCONOMIQUE ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

**Repreneuriat et équilibre :
préparer l'avenir de votre entreprise**

29 OCTOBRE 2024 À 8 H 30
Centre récréatif de L'Étang-du-Nord



Accès
entreprise
Québec

Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité



Situation d'urgence Soyez prêts en tout temps!

L'automne aux Îles amène souvent avec lui de grandes tempêtes, même si personne n'est à l'abri d'une situation d'urgence tout au long de l'année : inondations, pannes de courant, vents violets, etc. C'est pourquoi il est important de se préparer en conséquence et de connaître les gestes à poser en cas de sinistre.

Préparez-vous

En cas de sinistre ou de catastrophe naturelle, les équipes de secours pourraient tarder à arriver. Il est donc important de vous préparer et d'élaborer un plan familial d'urgence.

- Ayez chez vous en tout temps une trousse d'urgence qui contient les articles essentiels pour subvenir aux besoins de première nécessité de votre famille pendant 3 jours.
- Dressez une liste des coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence (famille, garderie, école, etc.).
- Faites le plan d'évacuation de votre maison, convenez d'un lieu de rassemblement et procédez à des exercices d'évacuation.
- Assurez-vous de savoir comment couper l'eau, l'électricité et le gaz, s'il y a lieu.
- Planifiez un itinéraire pour quitter votre secteur en cas d'évacuation. Si c'est possible, prévoyez un deuxième trajet au cas où le premier serait impraticable.
- Faites l'inventaire de vos biens, avec preuve d'achat, photos ou vidéos : conservez ces documents et une copie de vos polices d'assurance habitation et automobile à l'extérieur de votre domicile, au bureau par exemple.
- Communiquez avec votre assureur pour vérifier la couverture de votre assurance habitation pour savoir si vous êtes couverts pour les dommages causés par des catastrophes naturelles.

Que devrait contenir votre trousse d'urgence?

Votre trousse d'urgence devrait pouvoir vous permettre de subvenir à vos besoins de première nécessité pendant 3 jours en attendant les secours. Mettez-y :

- De l'eau potable (6 litres par personne);
- De la nourriture non périssable;
- Un ouvre-boîte manuel;
- Une radio à piles;
- Une lampe de poche ou lampe à manivelle;
- Un briquet ou des allumettes et des chandelles;
- Une trousse de premiers soins (antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.).

Vérifiez le contenu de votre trousse chaque année et remplacez les piles, les réserves d'eau et les aliments au besoin.



Comment réagir face à la détresse d'une personne victime d'un sinistre?

Les catastrophes naturelles peuvent occasionner du stress, de l'anxiété ou de la détresse chez les personnes qui en sont directement victimes. Si vous connaissez quelqu'un qui se retrouve dans une situation difficile en lien avec un sinistre, voici quelques conseils concernant les attitudes et les comportements à adopter pour l'aider :

- Restez calme et adoptez une attitude chaleureuse, honnête et empathique;
- Écoutez la personne, laissez-la s'exprimer sur ses difficultés et écoutez ses besoins;
- Normalisez les émotions vécues (stress, anxiété, détresse, etc.);
- Validez les informations reçues et ce que la personne retient de la discussion;
- Suscitez l'espoir et l'optimisme, rassurez et donnez de l'information;
- Reconnaissez vos limites et celles de la personne. Référez aux bonnes personnes et respectez la confidentialité.

Les changements climatiques vous créent de l'anxiété? Vous vous sentez seul, déprimé ou submergé par les émotions? Vous ressentez de la détresse ou vous vous sentez démuni?

Les intervenants en psychosocial sont là pour vous!

Urgence psychosociale :
811 ou 418-986-2572
24 heures / 24

Soyez informés!

En situation d'urgence, la Municipalité des Îles communique avec les citoyens afin de leur transmettre toute l'information nécessaire (déclenchement des mesures d'urgence, distribution d'eau, évacuation...):



Écoutez la radio communautaire CFIM, le 92,7 FM pour obtenir un état de la situation régulier.



Consultez régulièrement la page Facebook et le site Internet de la Municipalité : toutes les informations importantes y seront diffusées dès que disponibles.



Abonnez-vous au système d'alertes dans le Portail citoyen des Îles-de-la-Madeleine pour recevoir des avis en temps réel, par courriel, texto ou appel automatisé. Vous pouvez également consulter tous les avis envoyés au citoyen.muniles.ca/. *La procédure à suivre pour vous créer un compte se trouve à la page suivante.



Pour connaître l'état des routes, consultez le 511.



Pour des informations concernant les pannes d'électricité, référez-vous à Hydro-Québec et à Info-panne, en ligne ou par téléphone au 1 800 790-2424.

Portail citoyen des Îles-de-la-Madeleine Toujours au courant!

Le *Portail citoyen* permet de vous aviser par courriel, messagerie texte ou appel automatisé dès qu'un avis est émis. Reports de collectes, fermetures des établissements municipaux, bris d'aqueduc, situation d'urgence... C'est la meilleure façon d'être informé rapidement!

Si vous étiez abonné à bciti+, notez que si vous souhaitez continuer de recevoir des avis, il est très important de vous créer un compte dans le nouveau portail.

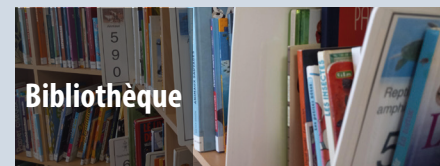
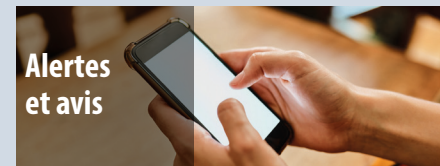
Comment s'inscrire?

1. Rendez-vous au www.muniles.ca et cliquez sur « Avis et notifications » dans les services en ligne.
2. Dans le coin droit de votre écran, cliquez sur « S'inscrire », et une page de connexion s'ouvrira.
3. Cliquez à nouveau sur « S'inscrire » et entrez les informations demandées.
Attention! Si vous avez déjà un compte sur la plateforme *Voilà* (activités de loisir, compte de taxes ou demande de permis en ligne), vous pouvez utiliser les mêmes accès pour vous connecter au *Portail citoyen des Îles-de-la-Madeleine*.
4. Entrez toutes les informations qui vous sont demandées. Si vous voulez recevoir des messages textes ou des appels automatisés, vous devez obligatoirement indiquer votre numéro de téléphone. Cochez la case au bas de la page et cliquez sur « M'inscrire ». **Attention!** Si vous possédez plusieurs propriétés, entrez l'adresse de la propriété pour laquelle vous souhaitez recevoir des avis.
5. Vous recevrez ensuite un courriel d'activation de votre compte. Allez dans votre boîte courriel, ouvrez le message et cliquez sur « Activer mon compte ».
6. Entrez les informations de connexion que vous avez saisies à l'étape 3. Cliquez ensuite sur « Je veux m'abonner » dans l'encadré bleu qui s'affiche pour choisir les catégories d'alertes que vous souhaitez recevoir et la manière par laquelle vous souhaitez être joint.
7. Si vous souhaitez recevoir des appels automatisés et des messages textes, vous devrez valider les numéros que vous avez indiqués. Cliquez simplement sur « Lancer la validation » dans l'encadré bleu qui s'affiche, et entrez le code que vous recevrez par message texte et par appel automatisé.

C'est simple et efficace!

Si vous rencontrez des difficultés avec votre inscription, téléphonez au 418 986-3100, et il nous fera plaisir de vous aider.

Utilisez les services en ligne!



12 Septembre 2024

Semaine de la municipalité

La complexité municipale : un aperçu simplifié



MISSION : « Assurer à ses citoyens un milieu de vie de qualité en leur offrant des services publics efficaces et en contribuant activement au développement socioéconomique harmonieux des Îles-de-la-Madeleine. »

VALEURS : Le respect
L'intégrité

La solidarité
L'équité

L'excellence

Comprendre l'organisation municipale

Les gestionnaires municipaux travaillent sous la supervision d'un conseil municipal, semblable à un conseil d'administration. Ils doivent appliquer les décisions de ce conseil tout en respectant les règlements, lois et normes imposés par les gouvernements provincial et fédéral. Ces exigences ajoutent aux défis quotidiens de la gestion des services municipaux.

42 lois gouvernementales régissent les municipalités

Les lois et les champs d'expertise

Ces nombreuses lois gouvernementales concernent divers champs d'expertise et imposent aux municipalités des responsabilités et des obligations qu'elles sont tenues de respecter. Cela nécessite par conséquent du personnel spécialisé dans chaque domaine afin d'assurer le respect de ces lois. Un pompier ne peut pas délivrer des permis de construction, un ingénieur ne gère pas la comptabilité et les experts en loisirs ne s'occupent pas du déneigement ou d'un bris d'aqueduc. À chacun son métier!

La double responsabilité

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine porte en même temps 2 chapeaux : celui de municipalité et de MRC, par la Communauté maritime. Cela ajoute une complexité supplémentaire dans les opérations quotidiennes, notamment en matière de finances et de responsabilités juridiques. Le gouvernement du Québec traite ces deux entités comme distinctes, bien qu'elles soient gérées ici par un seul groupe d'employés, ce qui double les responsabilités.

 **Les Îles-de-la-Madeleine**
Municipalité

- Routes municipales
- Égout et aqueduc
- Loisir, sport, culture et vie communautaire
- Police
- Urbanisme

 **Les Îles-de-la-Madeleine**
Communauté maritime

- Gestion des matières résiduelles
- Piscine régionale
- Aménagement du territoire
- Sécurité publique
- Cour municipale
- Développement du milieu
- Gestion des terres publiques

Le défi de l'insularité

Contrairement à d'autres municipalités de taille comparable, les Îles ne peuvent pas regrouper certains services avec d'autres municipalités pour partager les dépenses, comme un aréna, un garage ou un service de sécurité. L'insularité ajoute un niveau supplémentaire de complexité et de dépenses. Aussi, de par le territoire insulaire qu'elle dessert, la Municipalité des Îles est un gouvernement de proximité, en lien direct avec les autorités gouvernementales et les citoyens, ce qui est unique au Québec.

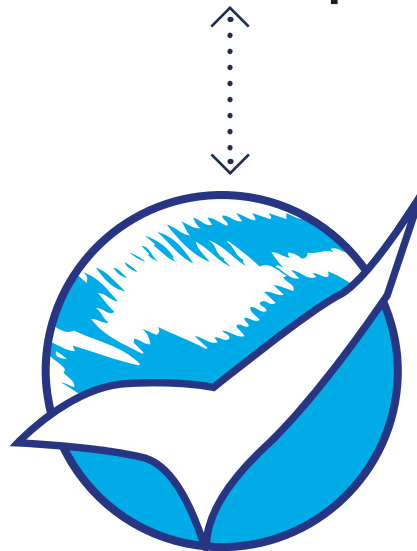




Loisir, culture et vie communautaire

- Animation à la vie communautaire
- Culture
- Sports

Conseil municipal



Direction générale (Municipalité et Communauté maritime)



Services administratifs et trésorerie

- Approvisionnement
- Technologies et informatique
- Finances



Infrastructures et bureau de projets

- Bâtiments
- Écoquartier
- Changements climatiques
- Environnement
- Érosion



Travaux publics

- Aqueduc
- Voirie
- Déneigement
- Matières résiduelles



Greffe

- Accès à l'information et archives
- Dossier légaux et immobiliers
- Cour municipale
- Séances du conseil



Développement du milieu, aménagement du territoire et urbanisme

- Développement économique
- Stratégie d'attraction des personnes
- Aménagement du territoire
- Urbanisme
- Développement territorial



Ressources humaines

- Recrutement
- Négociations - convention
- Santé et sécurité au travail



Sécurité incendie et sécurité publique

- Sécurité incendie
- Sécurité civile



Communications

- Communications
- Relations avec les médias
- Relations avec les citoyens

La Municipalité des Îles, c'est une panoplie de services offerts. Entre autres, depuis le début de l'année 2024 :

626

demandes de permis

331

requêtes adressées au
Service des travaux publics

105

demandes d'accès
à l'information

926

requêtes reçues à
l'accueil de la mairie

5 944

personnes accueillies à la
réception de la mairie

1,5 million

de mètres cubes d'eau
potable distribués

117

interventions du
service incendie

7 948

entrées résidentielles
au CGMR

3 283 375 kg

de déchets traités au Centre
de gestion des matières
résiduelles

200 km

de routes municipales
entretenues annuellement

250 km

de réseaux d'aqueduc
entretenu annuellement

249

activités organisées
pour tous les âges

3 854

participants aux
activités

2116

abonnés au total à la
Bibliothèque Jean-Lapierre

13 258

emprunts de documents
à la bibliothèque

7

semaines de camp
de jour offertes à
170 enfants

12

éditions de L'Info-
municipale livrée dans
tous les foyers par année

1024

heures de travail consacrées
à **28** événements (transport,
installation et désinstallation
des équipements)

128

personnes accompagnées,
dont **40** issues de
l'immigration, par la
Stratégie d'attraction des
personnes |les Îles. |

225 000 \$

en prêts et **159 000 \$**
en subventions pour
les promoteurs

558 000 \$

accordés à **10** projets en
développement territorial

51,9 km²

de terres publiques gérées
annuellement en vertu
d'une entente de délégation
de gestion conclue avec le
ministère des Ressources
naturelles et des Forêts

DÉVOUÉS POUR LA COMMUNAUTÉ

Combien d'employés pour faire tout ça?

Afin de répondre à leur mission et d'offrir l'ensemble des services aux citoyens, la Municipalité et la Communauté maritime comptent, en date du 16 septembre 2024 :

120
(45,8 %)

employés réguliers à temps complet

64
(24,4 %)

employés réguliers à temps partiel, incluant les pompiers

40
(15,27 %)

employés saisonniers

26
(9,9 %)

employés occasionnels

Travailler dans une Municipalité : un défi passionnant

Une municipalité est un ensemble à la fois complexe et cohérent, mais toutes nos actions visent à offrir un environnement de vie dynamique et attractif. Malgré les défis, travailler dans une municipalité est motivant puisque les employés peuvent évoluer dans divers domaines et développer plusieurs expertises. La routine n'existe pas au municipal! Mais le plus gratifiant est sans contredit de travailler pour les citoyens et de contribuer à une belle qualité de vie pour la communauté, d'attirer des familles qui s'installent ici et des entreprises qui œuvrent au dynamisme économique, contribuant ainsi à une communauté vivante, au bénéfice des générations actuelles et futures.



Semaine de la municipalité

Mot du maire

Dans le cadre la Semaine de la municipalité, qui se déroulait du 8 au 14 septembre, je tenais à souligner le travail de vos équipes, vos employés et vos élus municipaux qui exercent leur métier avec passion, dévouement et professionnalisme, dans plusieurs cas depuis de nombreuses années. Leur mission est de veiller à vous offrir les meilleurs services possibles en continuant de s'améliorer, à s'assurer que nous ayons collectivement les moyens d'être en sécurité et en santé et que nous puissions évoluer dans un milieu de vie sain, dynamique, agréable et prospère.

Cette mission comporte de nombreux défis. Les municipalités du Québec portent de grandes responsabilités, avec beaucoup d'exigences et de critères à rencontrer. Je suis très fier de côtoyer chaque jour ces personnes, nos amis, nos voisins, des membres de nos familles, qui portent en eux la vocation de travailler sans relâche pour l'ensemble des Madeliniennes et des Madelinots, malgré des contextes parfois éprouvants étant donné la nature de leurs tâches.

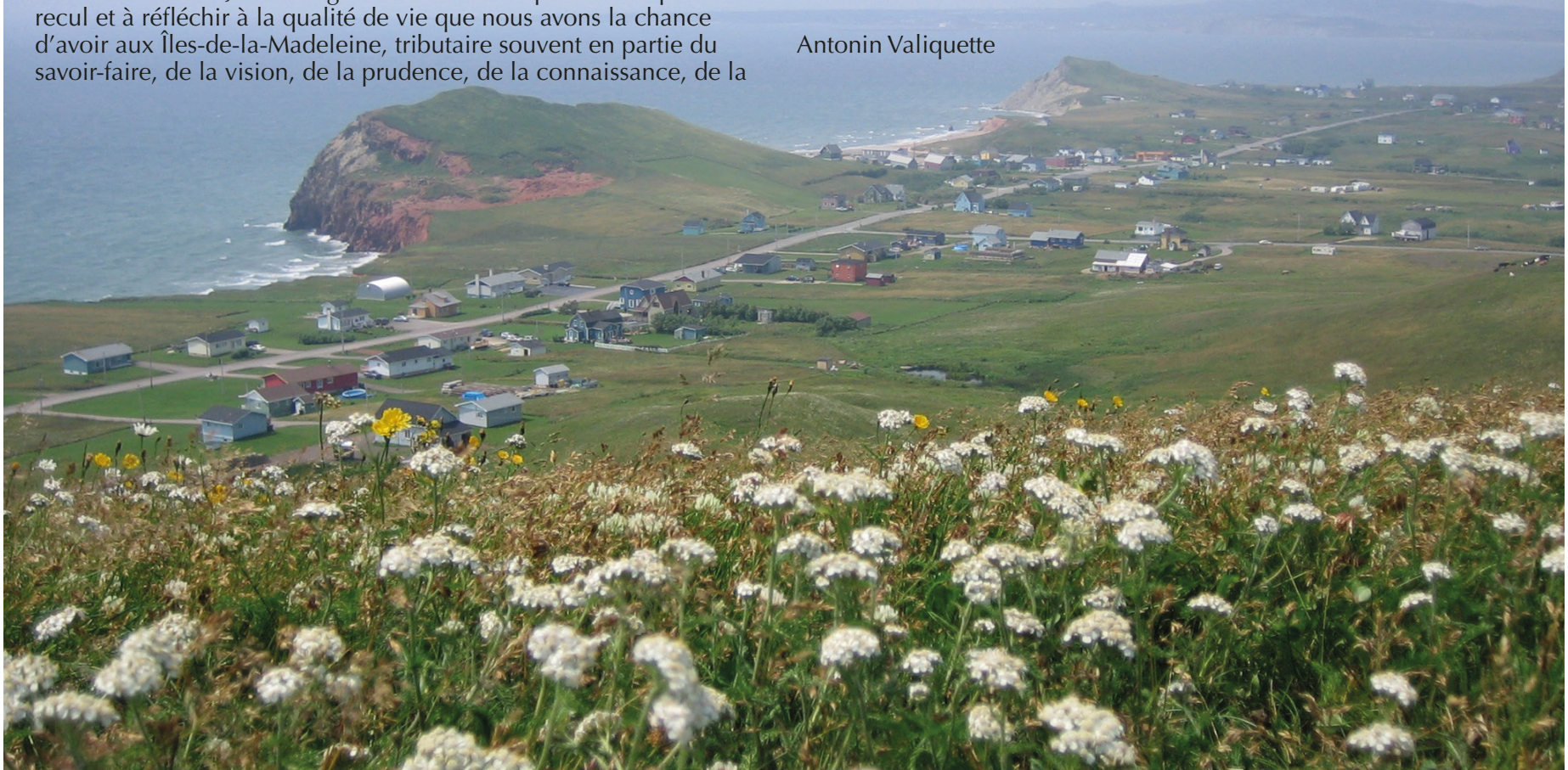
Les élus et les employés de la Municipalité travaillent pour nous tous. Pour ma part, je leur en suis extrêmement reconnaissant et j'encourage vivement chaque citoyen à s'informer et à contempler un instant l'ensemble des services, des activités, des infrastructures, des projets et tous les soutiens que la Municipalité rend accessibles ou disponibles à la population tout au long de l'année. Je vous invite à réfléchir un instant à la belle progression du développement de notre milieu de vie au cours des dernières années. Un développement dont les étapes se sont souvent concrétisées grâce à la Municipalité, à ses partenaires et aux citoyens qui sont au cœur de notre mission. J'encourage tout le monde à prendre un pas de recul et à réfléchir à la qualité de vie que nous avons la chance d'avoir aux Îles-de-la-Madeleine, tributaire souvent en partie du savoir-faire, de la vision, de la prudence, de la connaissance, de la

résilience et même du courage des équipes municipales, les employés tout comme les élus.

Bien sûr, tout n'est pas parfait. Il existera toujours des situations problématiques, des défis, des inconvenients ou des contraintes incontournables et des contextes difficiles, que ce soit budgétaires, sociaux ou autres. Il peut survenir des délais, des écarts et nous ne sommes pas non plus à l'abri des erreurs. Il faut cependant savoir que les élus et les employés travaillent en équipe afin de se donner les meilleures chances de prendre les meilleures décisions possibles dans l'intérêt collectif des citoyens d'aujourd'hui et de ceux des générations futures. Il faut se rappeler aussi que nous avons des règles de contrôle et de suivi dans nos différents services afin d'optimiser l'efficacité et la rigueur de notre travail et que nous sommes toujours animés d'une volonté de nous améliorer dans un souci sincère de la satisfaction des citoyens.

En terminant, je vous réitère que c'est toujours un plaisir, un honneur et un privilège pour moi de servir notre population à titre de maire des Îles-de-la-Madeleine et de président de la Communauté maritime.

Antonin Valiquette



Projet de territoire Horizon 2035

Alors que le projet de territoire 2025 tire à sa fin, nous avons l'occasion de redéfinir notre avenir avec un nouveau projet de territoire qui nous mènera jusqu'en 2035.

L'automne qui s'amorce permettra, grâce à des consultations publiques et aux échanges avec les partenaires, de recueillir vos idées et contributions pour élaborer ensemble une vision commune et inspirante pour notre communauté.

Le projet de territoire Horizon 2035, c'est quoi?

C'est une planification, un itinéraire dont se dote la communauté pour que les actions entourant le développement socio-économique soient cohérentes et respectent une vision réfléchie ensemble.

Le projet de renouvellement vise à actualiser la vision, les grandes orientations et les objectifs du projet de territoire afin de répondre aux nouveaux défis de notre communauté, 10 ans après avoir fait le premier exercice.

Le Forum des partenaires, c'est qui?

Horizon 2035 est un projet qui est mené par le Forum des partenaires. C'est en fait un regroupement de différents acteurs clés de notre communauté représentant chacun des secteurs importants : la santé, le milieu communautaire, l'éducation, l'environnement, etc. Les membres du forum sont non seulement chargés de représenter leur secteur et les citoyens en général, mais ils sont également engagés activement dans l'atteinte des objectifs du projet de territoire. Le Forum a aussi pour mandat de partager avec la population l'évolution du projet de territoire – Horizon 2025.

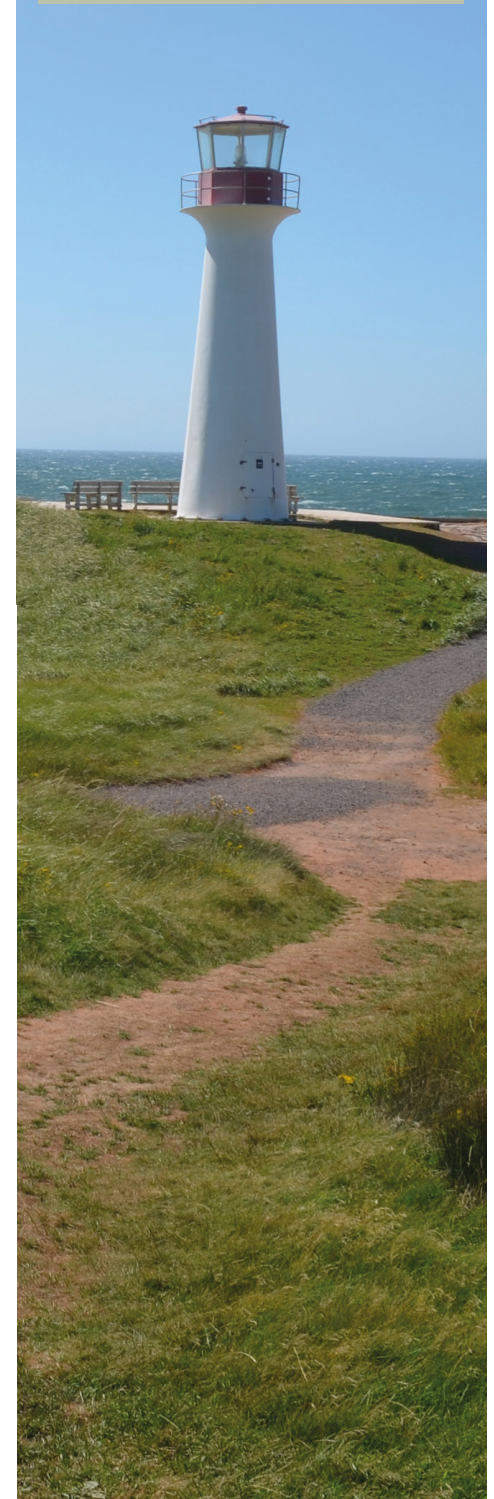
Le Forum des partenaires est composé des organisations suivantes :

- Arrimage, Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine
- Attention Fragîles
- Bon goût frais des Îles-de-la-Madeleine
- Campus des Îles du Cégep de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
- Centre de services scolaire des Îles
- CISSS des Îles
- Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine
- Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine
- Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
- Équipe du développement social
- Municipalité de Grosse-Île
- Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- Société d'aide au développement des collectivités des Îles-de-la-Madeleine (SADC)
- Table des organismes communautaires (Carrefour Unité)
- Table pêche et mariculture
- Tourisme Îles de la Madeleine

Rencontre annuelle du Forum des partenaires

Le jeudi 13 novembre 2024

Elle sera le lieu d'échanges, d'informations et d'ateliers entre les membres du forum des partenaires, les acteurs du milieu et les citoyens. Une belle façon de contribuer à la réflexion commune!



Horizon 2035

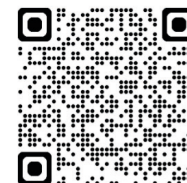
Comment t'impliquer?

- En consultant le Portail citoyen, section *Grands projets*, au <https://citoyen.muniles.ca/> pour en apprendre plus sur la démarche.
- En nous faisant parvenir tes souhaits et aspirations pour l'avenir de notre communauté à horizon2035@muniles.ca.
- En participant aux différentes consultations!

Horizon 2035 sur la route
1er au 20 octobre

**Rencontre annuelle du
Forum des partenaires**
13 novembre

Inscris-toi!



18 Septembre 2024

Activités à venir cet automne

La Municipalité des Îles est ravie de vous présenter une programmation automnale bien remplie, variée et pour tous les âges!

Détails et inscriptions au www.muniles.ca/événements.

Tricoter des histoires

Mardi 24 septembre à 15 h 30
Au point de service de Grande-Entrée de la Bibliothèque Jean-Lapierre

Apportez votre laine, vos aiguilles, votre crochet et venez tricoter en groupe. Un beau moment pour partager des modèles à tricoter et des histoires d'antan à raconter.

Conférence avec Elisabeth Cardin et Michel Lambert

Dans le cadre du projet Cueillir d'AdMare

Mardi 8 octobre à 19 h
À la succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre

Co-auteurs de *L'Érable et la perdrix, l'histoire culinaire du Québec*, Elisabeth Cardin et Michel Lambert explorent notre histoire culinaire pour comprendre et renouer le lien avec la terre nourricière.

Journée Je lis la science

Du 7 au 12 octobre sur les heures d'ouverture de la bibliothèque
À la succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre et à ses points de service

Dans le cadre de la journée Je lis la science, la Municipalité organisera des stations-labos afin de vulgariser le savoir scientifique.

La maladie et le processus de création

Mardi 15 octobre à 19 h
À la succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre

Rencontre avec Gabrielle Chevarier en collaboration avec Langues Pendues. Elle explorera l'influence des œuvres d'art sur son écriture. Elle présentera des tableaux, sculptures et pièces musicales qui l'inspirent, tout en lisant des passages de son essai.

Rencontre littéraire avec l'auteure Marie-Claude Bourgeois

Mercredi 16 octobre à 14 h
Au point de service de L'Île-du-Havre-Aubert de la Bibliothèque Jean-Lapierre

Venez rencontrer Marie-Claude Bourgeois qui vous présentera son tout premier livre *Plan B le récit d'une louve de mer en quête d'aventures* et échangera autour de son parcours et de son histoire.

Les lundis qui chantent

Lundi 21 octobre à 13 h 30
À la salle communautaire de Fatima

Sylvie Decoste et Carole Painchaud vous invitent à venir chanter avec elles juste pour le plaisir autour du piano.

Atelier d'observation des étoiles

Mardi 22 octobre à 20 h
Au phare de l'Anse-à-la-Cabane

Rejoignez-nous pour un moment magique d'observation astronomique avec Stéphane Lapierre, amateur et passionné d'astronomie. Amenez des vêtements chauds, une couverture et une chaise de camping. L'activité sera remise au lendemain en cas de pluie.

Soirée amicale de jeux de cartes

Mercredi 23 octobre à 18 h
À la salle communautaire de Fatima

Partageons le plaisir de jouer aux cartes lors d'une belle soirée amicale. Venez apprendre ou encore échanger vos connaissances! Aucune inscription requise, jeux et collations fournis.

Viactive

Viactive est un programme d'activités physiques destiné aux personnes âgées de 50 ans et plus, conçu et validé par des kinésologues et des spécialistes de l'activité physique.

Horaire de l'automne :

- À Grande-Entrée : Les lundis à 10 h 30 à compter du 30 septembre, à la salle des 50 ans et plus de Grande-Entrée avec Mona Vigneau
- À Havre-aux-Maisons : Les lundis à 13 h 30 à compter du 30 septembre, à la Maison de la culture avec Diane Cummings
- À L'Île-du-Havre-Aubert : Les mardis à 10 h 30 avec Marie-Berthe Lebel et Brigitte Bourgeois et les jeudis à 10 h 30 avec Mireille Vigneau, au Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert
- À L'Étang-du-Nord : Les mercredis à 13 h 30 au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord avec Denise Boulay
- À Fatima : Les jeudis à 13 h 30 à la salle communautaire de Fatima avec Diane Poirier

*Il n'y aura pas d'activités Viactive au cours de la semaine du 22 septembre, à l'exception du Grand-rendez-vous Viactive (détails plus bas).

Gymnastique sensorielle

Mardi 24 septembre à 15 h 30
À la salle L'Étoile du Parc de Gros-Cap, à l'extérieur ou à l'intérieur selon la météo

Vivez l'expérience de la lenteur afin d'enrichir votre conscience corporelle via la gymnastique sensorielle et une méditation guidée avec Nola Mercier. Apprenez à concentrer votre attention, à ressentir le vent, la mer et l'air tout en étant à la fois en mouvement avec ce qu'il y a sous vos pieds et l'environnement qui vous entoure.

Grand rendez-vous Viactive

Mercredi 25 septembre à 13 h 30
Au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord

Un rassemblement animé par Nola Mercier ouvert à tous et à toutes, dont ceux et celles qui n'ont jamais expérimenté les exercices de Viactive.

Formation Viactive

Jeudi 26 septembre à 13 h
Au Salon VIP du Centre multisport Desjardins

Formation pour les personnes intéressées à développer les compétences nécessaires à l'animation de groupe dans le cadre des activités Viactive. Inscription au 418 368-4019 ou à nola.mercier.cisssgaspesie@ssss.gouv.qc.ca.



Zone jeunesse

Pour les petits

Les Petits détours à la biblio

Tous les mardis à partir du 8 octobre entre 9 h 30 et midi
À la succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre

Jeudi 24 octobre entre 10 h et midi

Au point de service de L'Île-du-Havre-Aubert de la Bibliothèque Jean-Lapierre

Avec vos enfants ou vos petits-enfants, venez faire un tour à la bibliothèque : les animatrices jeunesse offriront une lecture spontanée. Aucune inscription requise.

Danse pour la petite enfance avec la Coopérative École Cindy Mae Danse

Jeudis 17 octobre et 21 novembre à 10 h 30

À la salle communautaire de Fatima

Initiation à la danse créative pour les 2 à 5 ans avec Shadel Labrie-Lapierre sur des musiques variées et joyeuses. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

Pirouette et Cabriole

Jeudis 31 octobre, 14 novembre, 28 novembre à 10 h

À la salle communautaire de Fatima

Samedis 2 novembre et 7 décembre à 10 h 30

Au gymnase de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur

Le programme Pirouette et Cabriole favorise le développement moteur et social de l'enfant dans le plaisir, dans la réussite par le jeu et dans le respect de son rythme.

*Horaire à venir pour L'Île-du-Havre-Aubert

Pour les grands

Atelier de création en vidéo d'animation

Les vendredis 11 octobre, 25 octobre, 8 novembre et 15 novembre à 14 h

Au Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert

Dans une série de 4 ateliers de création animés par Odile Dion-Achim, les jeunes de 11 à 17 ans exploreront les différentes techniques d'animation, apprendront à développer une idée et à réaliser un scénario, vivront une expérience de tournage et apprendront quelques notions de base de montage vidéo. Le tout sera couronné par une projection des vidéos réalisées.



20 Septembre 2024



Les journées de la culture

Atelier de macrophoto avec Alex Miousse

Samedi 28 septembre à 10 h 30
Dans le sentier derrière le Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert

Atelier familial pour les parents et enfants de 6 ans et plus. Venez photographier la faune et la flore à la manière du photographe de paysages Alex Miousse! Apportez appareils photo ou téléphone cellulaire.

Remis au lendemain en cas de pluie.

Atelier d'écriture : « Le portrait par objets »

Samedi 28 septembre à 14 h
À la succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre

L'écrivaine Fanie Demeule animera un atelier d'écriture pour réaliser un portrait inusité d'une personne issue de notre collectivité.

Places limitées à 20 participants. Inscriptions obligatoires au www.muniles.ca.



FESTIVAL INTERNATIONAL
**CONTES
EN ÎLES**
ÎLES DE LA MADELINE • QUÉBEC

Causerie contée par Clara Dugas de la Nouvelle-Écosse

Mardi 1^{er} octobre 18 h 30
À la succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre

Clara Dugas animera une causerie contée sur la transmission du patrimoine vivant, entre mères et filles. De la parole à la chanson, jusqu'aux gestes!

Contes pour enfants avec Marie-Georges Giboyau

Samedi 5 octobre à 10 h 30
À la Maison de la culture

Marie-Georges Giboyau, originaire de la Martinique, racontera des contes variés, incluant des histoires des Caraïbes, d'Afrique, d'Asie, de Bagdad, ainsi que celles transmises par son grand-père, Papa Fofo.

StationConte

Du 30 septembre au 30 novembre sur les heures d'ouverture de la bibliothèque
À la succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre

Une expérience interactive mêlant contes et technologie pour stimuler l'imagination des enfants.

En savoir plus : <https://stationconte.com>



Semaine DES **bibliothèques** publiques

Les petits mots doux

Samedi 12 octobre à 13 h 30
À la salle des 50 ans et plus de Grande-Entrée

Samedi 19 octobre à 10 h 30
Au point de service de L'Île-du-Havre-Aubert de la Bibliothèque Jean-Lapierre

Le samedi 26 octobre à 13 h 30
À succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre

Animé par Andrée-Anne Poirier, cet atelier est une occasion de se rassembler afin d'écrire ou dessiner un petit quelque chose qui fait du bien à partager. Par la suite, ces créations seront distribuées dans la communauté : un petit geste qui peut ensoleiller la journée d'une personne dont la vie est parfois parsemée de nuages.

Douceurs musicales avec Gustaff Besungu

Mardi 22 octobre à 10 h
À la succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre

Cet auteur-compositeur-interprète et percussionniste camerounais soulignera le retour des *Douceurs musicales pour les tout petits* avec des chansons et des airs de djembé de son pays.

Bébé lecteur

Samedi 19 octobre à 10 h 30
À la succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre

Une demi-heure de comptines, de jeux de doigts et de petites histoires pour faire rêver les tout-petits et les accompagner dans leurs premiers pas à la bibliothèque.

Petits détours

Mardi 22 octobre entre 9 h 30 et midi
À la succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre

Jeudi 24 octobre entre 9 h 30 et midi
Au point de service de L'Île-du-Havre-Aubert de la Bibliothèque Jean-Lapierre



Bibliothèque Jean-Lapierre Nouvel horaire en vigueur à partir du 30 septembre

Succursale centrale

Maison de la culture

- Lundi 15 h 30 à 18 h 30
- Mardi 9 h 30 à 18 h 30
- Mercredi 13 h 30 à 18 h 30
- Jeudi 13 h 30 à 19 h 30
- Vendredi 13 h 30 à 16 h 30
- Samedi 10 h à 15 h

418 986-3100, poste 342

Point de service de L'Île-du-Havre-Aubert

Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert

- Mardi 13 h à 19 h
- Jeudi 10 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
- Vendredi 10 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
- Samedi 10 h à 13 h

418 986-3100, poste 322

Point de service de Grande-Entrée

École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur

- Mardi 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi 18 h 30 à 20 h 30

418 986-3100, poste 362

La carte d'abonnement est valide dans les trois bibliothèques.

Il y a 2 chutes à livres accessibles en tout temps, une à la Maison de la culture et une à la mairie.
Information : 418 986-3100, poste 342 ou
www.bibliothequedesiles.ca.

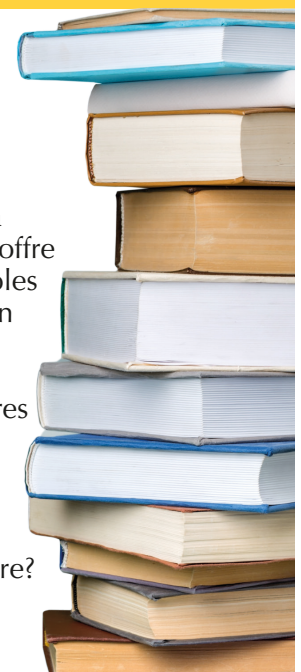
À noter que la bibliothèque sera fermée pour l'Action de grâce.

Recherche de bénévoles pour la Bibliothèque Jean-Lapierre

Vous avez du temps libre et vous aimeriez faire partie de la dynamique équipe de la Bibliothèque Jean-Lapierre pour l'offre de service de prêt? Nous sommes à la recherche de bénévoles qui aiment les livres et la lecture, qui ont de l'expérience en service à la clientèle et des aptitudes en informatique.

Votre implication pourrait se déployer sur des plages horaires de 2 à 3 heures consécutives, en semaine ou le samedi, une fois par semaine ou aux deux semaines.

L'idée vous sourit ou vous connaissez des gens qui aimeraient faire du bénévolat à la Bibliothèque Jean-Lapierre? Contactez la régisseuse de la bibliothèque, Marie Aubin, à maubin@muniles.ca ou au 418 986-3100, poste 127.



Animatrice ou animateur recherché

Vous aimez le tricot et vous aimeriez animer un groupe qui pourrait se rencontrer régulièrement à la salle communautaire de Fatima ou à la Maison de la culture? Nous sommes à la recherche de personnes qui ont de l'entregent et qui aiment le partage de trucs de tricot! Ça vous intéresse? Contactez Carole Painchaud au 418 986-3100, poste 137 ou à cpainchaud@muniles.ca.

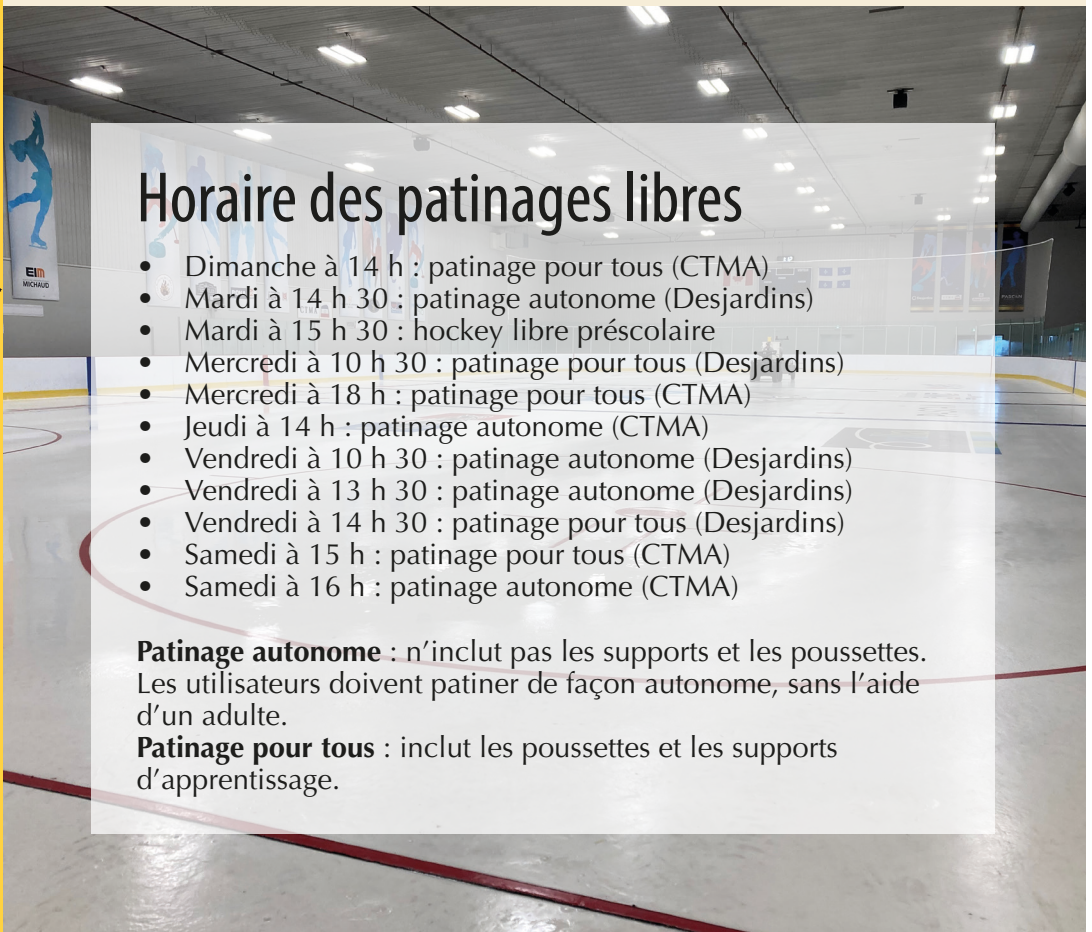


Horaire des patinages libres

- Dimanche à 14 h : patinage pour tous (CTMA)
- Mardi à 14 h 30 : patinage autonome (Desjardins)
- Mardi à 15 h 30 : hockey libre préscolaire
- Mercredi à 10 h 30 : patinage pour tous (Desjardins)
- Mercredi à 18 h : patinage pour tous (CTMA)
- Jeudi à 14 h : patinage autonome (CTMA)
- Vendredi à 10 h 30 : patinage autonome (Desjardins)
- Vendredi à 13 h 30 : patinage autonome (Desjardins)
- Vendredi à 14 h 30 : patinage pour tous (Desjardins)
- Samedi à 15 h : patinage pour tous (CTMA)
- Samedi à 16 h : patinage autonome (CTMA)

Patinage autonome : n'inclut pas les supports et les poussettes. Les utilisateurs doivent patiner de façon autonome, sans l'aide d'un adulte.

Patinage pour tous : inclut les poussettes et les supports d'apprentissage.





**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE : —

À la séance ordinaire du 8 octobre 2024, conformément aux dispositions du Règlement n° 2010-13 sur les dérogations mineures, le conseil entend statuer sur les demandes suivantes :

1. Description des demandes de dérogation mineure :

1.1 L'organisme public propriétaire de la résidence sise au 130, chemin de Gros-Cap, dans le village de Cap-aux-Meules a constaté, à la lecture d'un certificat de localisation préparé par une arpenteuse-géomètre, que le bâtiment principal est situé trop près de la limite ouest de la propriété. Également, le bâtiment accessoire d'une superficie de 13,5 mètres carrés est situé dans la cour avant secondaire et trop près des limites de propriété sud et est.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, l'organisme public demande de reconnaître comme étant conforme l'implantation d'un bâtiment principal résidentiel situé à 7,1 mètres de la ligne arrière, alors que le règlement de zonage en vigueur exige une distance minimale de 7,5 mètres. Il demande également de reconnaître comme étant conforme un bâtiment accessoire situé dans la cour avant secondaire, à 2,5 mètres de la ligne avant secondaire et à 1,8 mètre de ligne arrière alors que le règlement de zonage en vigueur exige qu'un bâtiment accessoire de cette superficie soit situé dans les cours latérale ou arrière, à 6 mètres de la ligne avant secondaire et à 2 mètres de la ligne arrière.

1.2 Les propriétaires de la résidence sise au 35, chemin de la Carrière, dans le village de HavreauxMaisons, souhaitent construire une structure de 14,3 mètres de longueur par 1,6 mètre de largeur afin de couvrir un passage piétonnier existant. Or, selon les informations transmises par les demandeurs, cet ouvrage serait situé dans la cour avant.

En vertu du règlement sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme l'implantation d'une structure afin de couvrir le passage piétonnier existant dans la cour avant alors que le règlement de zonage en vigueur exige que ce type d'ouvrage soit situé dans les cours latérale ou arrière.

Conformément aux dispositions du règlement portant sur les dérogations mineures, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 8 octobre 2024, à compter de 19 heures, ou en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du superviseur du service de l'urbanisme et inspecteur municipal, Ludovic Larochelle, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur ces demandes, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à llarochelle@muniles.ca ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. Ludovic Larochelle, au 418 986 3100, poste 116, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 20 septembre 2024

Alexandra Vigneau, greffière



**APPEL D'OFFRES N° 497
Installation de clôtures en acier galvanisé**

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine demande des soumissions pour la réalisation de travaux d'installation de clôtures en acier galvanisé. Ces travaux visent à remplacer des clôtures endommagées, en réutilisant les poteaux existants dans la plupart des cas. Les sections de clôture et les accessoires de fixation sont fournis par la Municipalité et les poteaux de remplacement seront fournis par l'entrepreneur, si le besoin est confirmé sur place. La liste des emplacements est au devis (moins de 10) et le total linéaire de clôture à retirer et à remplacer est d'environ 8 000 pieds. Les travaux doivent être complétés avant mars 2025.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Date d'ouverture des soumissions : 7 octobre 2024 à 15 h (heure de l'Atlantique)

Lieu du dépôt des soumissions : 460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1, Canada

Autre lieu de dépôt : SÉAO, par voie électronique

Les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le site gouvernemental d'appel d'offres publics, le SÉAO (www.seao.ca). Ces documents seront disponibles le vendredi 20 septembre 2024. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SÉAO. Le numéro de dossier est le 20017783.

Une garantie de soumission de 10 % du prix soumis doit accompagner la soumission.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 20 septembre 2024

Alexandra Vigneau, greffière

RESPECT ET COURTOISIE

**Le citoyen mérite
le respect et la
courtoisie, notre
personnel aussi.**



Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité



Informations en rafale



MA PROPRIÉTÉ

Taxes municipales

Date d'échéance pour le 5^e versement des taxes municipales : 10 octobre.

Comment payer votre compte de taxes?

- Au comptoir, au guichet automatique, par téléphone ou sur le site Web de la plupart des institutions financières. Au guichet automatique et sur le Web, il est essentiel d'inscrire le numéro de matricule qui apparaît sur le coupon de versement.
- Par la poste, en utilisant les coupons joints à votre compte et en nous faisant parvenir des chèques postdatés pour chacune des échéances de versement.

Numéro d'immeuble

Saviez-vous que vous êtes responsable de mettre le numéro d'immeuble de votre bâtiment (résidentiel, commercial ou industriel) visible de la rue ou du chemin le desservant? Avoir un numéro d'immeuble visible permet de diminuer le temps de réponse des services d'urgence en cas d'incendie ou de problème médical, et ainsi sauver des vies. Les ambulanciers et les pompiers vous remercient de votre collaboration.

Changement d'adresse

Vous changez d'adresse? N'oubliez pas d'aviser la Municipalité afin que nos dossiers soient mis à jour. Le formulaire de changement d'adresse est en ligne au www.muniles.ca, sous les onglets *Services aux citoyens* et *Taxes et évaluation foncière*.

Avis aux chasseurs

À l'aube d'une nouvelle saison de chasse, rappelez-vous que :

- Il est interdit d'utiliser une arme à feu à moins de 100 mètres d'un bâtiment.
- La chasse sur un terrain privé requiert toujours l'autorisation du propriétaire.
- Sur les terres agricoles, évitez de tirer lorsque des animaux sont présents dans les pâturages.
- Le Code criminel prévoit des dispositions sur l'utilisation dangereuse d'une arme à feu et les conséquences peuvent être sévères pour ceux qui enfreignent la loi.
- Il est strictement interdit de chasser sur les sites des étangs aérés. N'entrez jamais dans ces sites, car vous pourriez être aspirés et vous noyer. De plus, ne tirez jamais vers ces sites, car des employés municipaux pourraient s'y trouver.

Bonne chasse sous le signe de la prudence et du respect des règles!



Promenades avec pitou

Saviez-vous que toute personne qui désire promener son chien dans les limites du territoire de la municipalité a l'obligation de le tenir en laisse?

Trois exceptions s'appliquent :

- Dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, à la plage de la dune de l'Ouest, au nord-est du stationnement public et à un minimum de 500 mètres de l'entrée de la plage;
- Dans le village de L'Étang-du-Nord, à la plage du Corfu Island, au sud-ouest du stationnement public et à 500 mètres de l'entrée de la plage;
- Dans le village de Havre-aux-Maisons, à la plage de la dune du Sud dans le secteur du chemin de la Cormorandière, au nord-est du stationnement public et à un minimum de 500 mètres de l'entrée de la plage.

Vous pouvez également amener votre fidèle compagnon au parc canin, situé à côté du terrain de balle-molle à Fatima, où il pourra se dégourdir les pattes sans laisse et en toute sécurité!



Fusées de détresse

Il est interdit de jeter les fusées de détresse dans vos bacs à déchets, et elles ne sont pas acceptées au Centre de gestion des matières résiduelles, ni dans les casernes ou au poste de police. L'entreprise Sécurimer, située au 23, chemin des Gaudet, à L'Étang-du-Nord, accepte les fusées de détresse et les démantèle de façon sécuritaire avant de les jeter. C'est la seule entreprise aux Îles qui offre ce service.

Circulation des véhicules hors route sur les plages

La circulation motorisée est maintenant permise sur les plages jusqu'au 30 avril prochain. L'activité doit toutefois se faire dans le respect des autres utilisateurs et en dehors du foin de dune et des milieux humides. La protection des milieux fragiles passe par une circulation responsable.